



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la santé

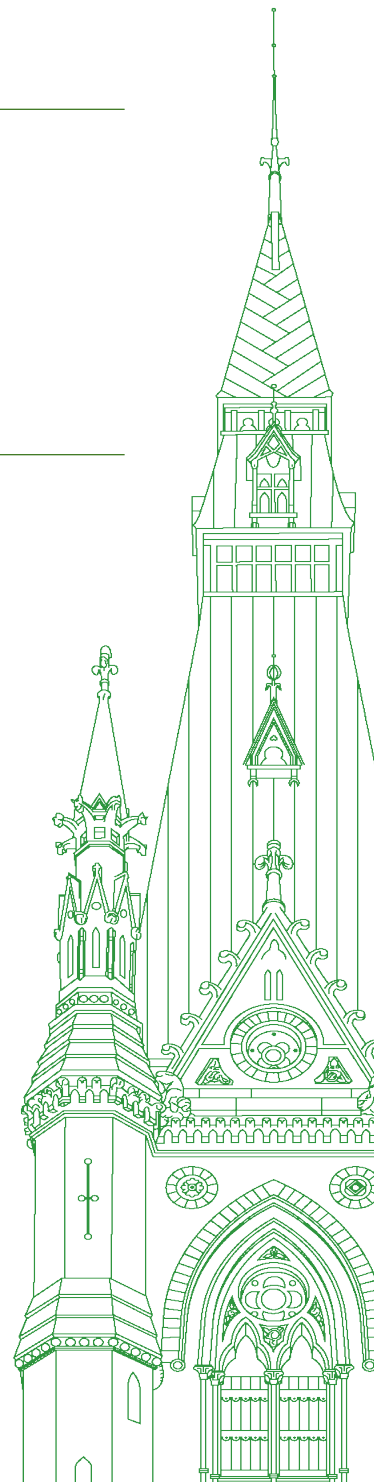
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 002

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 23 septembre 2025

Présidente : Hedy Fry



Comité permanent de la santé

Le mardi 23 septembre 2025

● (1240)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.)): Je déclare la séance ouverte et publique.

Nous n'avons que 20 minutes. Je ne sais pas si le personnel pourra nous aider après 13 heures, mais notre greffière procède à des vérifications.

Je vais d'abord vous lire la motion de M. Mazier:

Étant donné que:

6,5 millions de Canadiens n'ont pas accès à un médecin de famille.

Le Canada manque de 23 000 médecins de famille et de 60 000 infirmières et infirmiers autorisés.

Plus de 80 000 professionnels de la santé formés à l'étranger au Canada n'exercent pas leur profession.

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le comité entreprenne une étude sur l'impact de la politique d'immigration du gouvernement fédéral sur les soins de santé et sur les obstacles qui empêchent l'intégration des professionnels de la santé formés à l'étranger dans le système de santé canadien.

Que l'étude comprenne au moins six réunions; qu'une réunion complète soit consacrée au ministre de la Santé et aux fonctionnaires; qu'une réunion complète soit consacrée au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté et aux fonctionnaires; que les témoins comprennent le Registre canadien de la formation postdoctorale en médecine (CAPER), le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, le Conseil médical du Canada et des médecins formés à l'étranger; et que le comité rende compte de ses conclusions à la Chambre.

Y a-t-il des discussions sur cette motion?

Nous allons établir non seulement si vous êtes d'accord que le Sous-comité adopte cette motion, mais aussi, après avoir examiné ces trois motions, quelle est votre priorité pour l'ordre de ces études — laquelle réaliser en premier, la deuxième puis la troisième.

J'ouvre maintenant le débat sur la motion de M. Mazier.

Puisque personne ne lève la main, nous allons passer au vote. La greffière va s'en charger.

Maggie Chi (Don Valley-Nord, Lib.): J'aimerais obtenir une précision. Allons-nous voter sur l'ordre de la motion ou seulement...

La présidente: Vous n'allez voter que sur cette motion.

Après avoir examiné les trois motions, si vous les adoptez, nous déterminerons l'ordre des études.

Maggie Chi: Merci de cette précision.

La présidente: Nous n'avons que 15 minutes, alors s'il vous plaît, je vous demanderais tous d'être le plus brefs possible. Si quelqu'un fait un commentaire, veuillez ne pas le répéter, ne faites que mentionner « ce qui a été dit » et poursuivez — car nous devons terminer ces votes.

(La motion est adoptée par 9 voix contre 0.)

La présidente: Après les motions, nous allons décider de l'ordre de priorité.

La deuxième motion nous vient de M. Thériault. Elle se lit comme suit:

● (1245)

[Français]

Que, conformément à l'article 108(2), le Comité entreprenne une étude sur la résistance aux antimicrobiens, qui est, selon l'Organisation mondiale de la santé, une des 10 plus grandes menaces pour la santé publique mondiale auxquelles l'humanité est confrontée. Que le Comité tienne au minimum quatre (4) réunions; que des réunions supplémentaires soient ajoutées au calendrier du Comité si le Comité le juge nécessaire; que le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre; et que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande une réponse globale au rapport du gouvernement.

[Traduction]

Voilà donc la motion de M. Thériault. Vous l'avez sous les yeux en anglais et en français.

Y a-t-il des discussions sur la motion de M. Thériault? Puisqu'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

(La motion est adoptée par 9 voix contre 0.)

La présidente: Nous sommes maintenant rendus à la troisième motion, celle de Mme Chi. La voici:

Étant donné qu'il est dans l'intérêt supérieur du Canada d'avoir une industrie pharmaceutique nationale forte qui assure aux Canadiens l'accès aux médicaments et aux fournitures médicales essentiels, le comité entreprend une étude, conformément à l'article 108(2) du Règlement, d'une durée d'au moins huit heures pour examiner la souveraineté pharmaceutique du Canada; que le comité entende des représentants de l'industrie, du milieu universitaire et des groupes de patients; que l'étude élabore des recommandations sur la meilleure façon dont le Canada peut promouvoir la souveraineté pharmaceutique; que le comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre; et que, conformément à l'article 109 du Règlement, le gouvernement dépose une réponse globale au rapport.

C'est donc la troisième motion sur la table. Y a-t-il des discussions?

Monsieur Powlowski, vous avez la parole.

Marcus Powlowski (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Veuillez m'excuser, mais bien que je sois médecin et que je détienne des diplômes en santé publique et en droit, je n'ai aucune idée de ce que signifie la « souveraineté pharmaceutique ».

Pourriez-vous nous expliquer ce terme sur lequel je dois voter?

Maggie Chi: Merci, monsieur Powlowski.

Ma motion concerne la façon dont, comme pays, nous nous assurons d'avoir le matériel nécessaire en temps de pénurie. Nous avons vu clairement ce qui s'est passé durant la pandémie.

C'est surtout une question de veiller à ce que nous ayons assez de matériel dans des circonstances extraordinaires. Même en temps normal, nous devons être sûrs que les patients et leurs familles aient accès aux médicaments dont ils ont grand besoin quand de tels défis se présentent.

La présidente: Merci, madame Chi.

Y a-t-il des discussions ou un débat? Non, alors nous allons passer au vote.

(La motion est adoptée par 9 voix contre 0.)

La présidente: Nous poursuivons, et le Comité a maintenant accepté les trois motions. Je vous demande d'établir l'ordre des priorités des motions portant sur ces trois études. Autrement dit, je vous invite à décider, parmi ces trois motions, quelle étude nous allons mener en premier.

Monsieur Powlowski.

• (1250)

Marcus Powlowski: J'aurais besoin d'une précision. Nous devons aussi terminer notre étude sur la santé des femmes, et nous allons attendre un mois pour revenir à notre rapport d'étude sur les opioïdes.

Qu'allons-nous décider? Nous devons réaliser deux autres études, en plus de ces trois nouvelles études. Dans quel ordre allons-nous procéder? Allons-nous terminer ces autres études?

La présidente: Nous avons déjà pris une décision sur l'ordre des études plus tôt en comité, monsieur Powlowski, mais je pense que nous devons maintenant convenir de la première étude que nous allons mener.

Marcus Powlowski: Après que nous...

La présidente: C'est après que nous aurons terminé le reste du travail dont nous avons déjà discuté en comité.

Marcus Powlowski: D'accord.

La présidente: Allez-y, monsieur Mazier.

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC): Je propose que nous menions l'étude des conservateurs en premier, puis celle du Bloc et enfin celle des libéraux.

La présidente: Madame Sidhu.

Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.): Merci, madame la présidente.

Toutes ces études sont importantes, mais actuellement, je pense que... Nous avons vu les maires de certaines villes déclarer l'état d'urgence. Concernant l'étude sur les opioïdes, nous avons déjà entendu tellement de témoins et tenu tellement de réunions. Je pense que l'étude sur les opioïdes est très importante présentement.

Comme pays, nous devons porter attention à cet enjeu, car des maires ont déclaré l'état d'urgence. Tout le monde le sait bien. Combien y a-t-il de morts qui se produisent? Cette étude sur les opioïdes est vraiment très importante...

La présidente: Madame Sidhu, nous ne votons pas sur l'étude sur les opioïdes. Nous avons déjà voté que nous allions recevoir le rapport, puis amorcer cette étude. Nous allons attendre un mois pour le rapport. Nous discutons de la première de ces études que nous voulons réaliser. Dans l'ordre des priorités, M. Mazier nous a suggéré de mener son étude en premier, puis celle de M. Thériault et celle de Mme Chi en troisième.

Madame Chi.

Maggie Chi: Merci, madame la présidente.

D'après ce que j'en comprends, nous sommes déjà prêts à rédiger notre rapport d'étude sur les femmes...

La présidente: Nous avons déjà tranché là-dessus.

Maggie Chi: Oui, d'accord, mais permettez-moi de finir.

Je pense que c'est une étude très importante pour les gens dans la salle et d'autres. Nous avons entendu beaucoup de témoins et d'experts. L'incidence sur la moitié du pays est grande. J'aimerais beaucoup que nous présentions ce rapport bientôt, comme la semaine prochaine.

Concernant l'ordre des études, je propose de mener l'étude de M. Thériault en premier, puis celle des libéraux sur la souveraineté pharmaceutique, pour terminer avec celle des conservateurs.

La présidente: Mme Konanz et M. Bailey seront les prochains intervenants. M. Powlowski a aussi levé la main.

Madame Konanz.

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Madame la présidente, comme je l'ai mentionné, le rapport d'étude sur les femmes m'intéresse beaucoup, mais je n'avais pas remarqué que nous devions voter là-dessus comme première étude. Je pense que si nous commençons par l'étude des conservateurs, et la liste que le député Mazier a mentionnée dans l'ordre...

Concernant l'étude sur les femmes, donnez-nous deux ou trois mois pour y jeter un coup d'œil. Je répète que ce sera un rapport très intéressant, mais nous n'avons pas voté pour examiner cet enjeu, pas avant de voir le rapport en tout cas.

Burton Bailey (Red Deer, PCC): Madame la présidente, compte tenu de la pénurie de médecins au Canada et que deux ou trois provinces font des progrès, nous les conservateurs voulons apporter de l'information pour peut-être éclairer d'autres provinces. Compte tenu de l'importance de cette étude, nous devons la mener sur-le-champ. C'est pourquoi nous avons demandé de passer en premier.

La présidente: Monsieur Thériault, allez-y, puis la parole ira à M. Powlowski.

[Français]

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Je n'ai absolument rien à dire là-dessus, mis à part les réserves que j'ai émises tantôt au sujet de la motion des conservateurs. J'ai bien indiqué les limites de cette étude. En conséquence, dans la mesure où les limites sont respectées, je trouve opportun de donner un nouvel éclairage sur la situation. C'est la raison pour laquelle j'appuie cette motion.

Je suis d'accord pour que, après l'étude du rapport sur la santé des femmes, que nous devons finir de traiter une fois qu'il sera déposé, la prochaine étude du Comité soit celle proposée par la motion des conservateurs. Je n'y vois pas de problème. Je ne suis pas pressé qu'on traite ma motion. Je suis très généreux.

• (1255)

[Traduction]

La présidente: Y a-t-il des discussions?

Monsieur Powlowski, vous avez la parole.

Marcus Powlowski: Ayant siégé à ce comité depuis six ans, je sais que quand ces autres études... Lorsque nous recevrons le rapport d'étude sur les femmes, si nous voulons nous donner quelques mois avant de le terminer, cela ne me pose aucun problème. Pour ce qui est de l'étude sur les opioïdes, je comprends qu'il nous faudra un mois pour recueillir les données actuelles, mais je suis d'accord avec Mme Sidhu que, peu importe l'autre étude que nous allons mener en premier, j'aimerais que nous la mettions sur pause pour terminer l'étude sur les opioïdes.

La crise des opioïdes est un problème gigantesque, comme nous le savons tous sans doute, partout au Canada et dans bon nombre de nos circonscriptions. Je sais qu'à Thunder Bay, le taux de mortalité causée par les opioïdes ressemble à celui de Vancouver — c'est votre circonscription et votre municipalité, madame la présidente —, mais c'est aussi un problème étroitement lié à la crise de l'itinérance et aux enjeux de santé mentale. Nous avons tous vu les centres-villes se détériorer à cause de la consommation ouverte d'opioïdes. Je pense que c'est un problème qui inquiète bien des Canadiens...

La présidente: Veuillez m'excuser, mais nous parlons en fait de l'ordre de priorité des trois motions sur la table.

Marcus Powlowski: En tout respect, madame la présidente, je parle moi aussi de priorité.

La présidente: Nous avons déjà pris une décision là-dessus, monsieur Powlowski. Il ne nous reste que cinq minutes.

Marcus Powlowski: J'aimerais...

La présidente: Nous n'avons pas les ressources nécessaires pour poursuivre la réunion après 13 heures.

Marcus Powlowski: Nous discutons présentement des motions et de leur ordre de priorité.

Je le répète: compte tenu de la gravité du problème et du nombre de morts parmi les jeunes à cause de la crise des opioïdes, quand nous aurons terminé et que les analystes nous auront envoyé le rapport sur les témoins que nous avons déjà entendus, j'aimerais que nous revenions à l'étude sur les opioïdes, peu importe le travail que nous faisons, pour en terminer avec cette étude. Je pense que nous devons traiter cette crise de santé accablante.

La présidente: Merci.

Allez-y, madame Sidhu.

Sonia Sidhu: Merci, madame la présidente.

Nous sommes trois anciens membres du Comité — M. Thériault, M. Powlowski et moi — qui avons travaillé très fort pour cette étude sur les femmes qui comprenait plus de 86 témoins. J'exhorte le Comité à examiner l'étude sur les femmes en premier. Tout est prêt à être publié. Je tenais simplement à faire valoir cet argument.

La présidente: Nous avons tous convenu de faire imprimer le rapport d'étude sur les femmes et de l'envoyer au nouveau comité. Vous devriez le recevoir dans un ou deux jours. Ce serait un des premiers enjeux à examiner.

Nous parlons présentement des trois motions présentées et leur ordre de priorité. Nous avons entendu que M. Mazier veut commencer par son étude. Je veux entendre ce que les autres ont à dire, puis nous allons voter sur l'ordre de priorité: M. Mazier, M. Thériault, puis les libéraux.

Madame Konanz, allez-y.

Helena Konanz: Je me demandais simplement pourquoi nous n'avions pas procédé au vote. Une motion a été présentée.

La présidente: Nous pourrions le faire dans une minute. Je pense que les gens débattent encore de la question.

Helena Konanz: Dans deux minutes...

La présidente: Madame Konanz, avez-vous quelque chose à dire au sujet de l'ordre de priorité?

Helena Konanz: Je suis d'accord avec M. Mazier à ce sujet. La motion a été présentée. Passons au vote.

La présidente: Je dois attendre que le débat soit terminé. Il y a des députés sur la liste et je dois leur donner la parole, car ils souhaitent intervenir au sujet de la motion de M. Mazier.

Nous allons passer à M. Mazier, puis ce sera au tour de M. Eyolfson.

Allez-y.

Dan Mazier: Je voudrais seulement apporter quelques précisions sur les commentaires de Mme Chi concernant l'ordre. Il s'agit généralement du suivant: d'abord l'opposition officielle, soit les conservateurs, ensuite l'opposition, c'est-à-dire le Bloc, et enfin le gouvernement, soit les libéraux. C'est généralement l'ordre suivi par le Comité...

Je tiens simplement à le signaler à tout le monde. C'est ce que je propose et nous pouvons passer au vote.

La présidente: Auparavant, M. Eyolfson souhaite prendre la parole. Il avait levé la main. Le débat n'est pas clos tant que tous ceux qui ont levé la main n'ont pas été entendus. Il est maintenant près de 13 heures. Nous allons devoir passer bientôt au vote.

Allez-y, monsieur Eyolfson.

Doug Eyolfson (Winnipeg-Ouest, Lib.): Je voudrais dire très brièvement que j'étais favorable à la motion de Mme Chi sur la priorité à accorder à la résistance aux antibiotiques. Il s'agit d'un problème très urgent, tout comme les problèmes liés à... Nous venons de traverser une pandémie et nous connaissons les problèmes liés à la disponibilité des médicaments. C'est pourquoi il nous faut... J'approuve donc la motion de Mme Chi concernant la priorité à accorder à la motion de M. Thériault.

• (1300)

La présidente: Merci.

La greffière vient de m'informer que nous disposons encore de quelques minutes. Nous pouvons donc rester après 13 heures. Les services d'interprétation viennent de lui en informer. Nous avons donc encore un peu de temps. Y a-t-il d'autres mains levées? Si ce n'est pas le cas, nous allons voter sur la motion de M. Mazier, qui disait...

Excusez-moi, mais d'autres personnes souhaitent intervenir.

Allez-y, madame Chi. Ce sera au tour de Mme Sidhu par la suite.

Maggie Chi: Merci, madame la présidente.

En ce qui concerne le point soulevé par M. Mazier, je crois que la règle à laquelle vous faites référence s'applique aux questions, et non aux motions. Je tiens simplement à le préciser, aux fins de compte rendu.

Je tiens également à appuyer ce que mon collègue, M. Powlowski, vient de dire au sujet de l'étude sur les opioïdes, car il s'agit d'un problème très important qui touche de nombreuses familles. Je veux simplement exprimer mon appui à cet égard.

Ma dernière remarque concerne la motion que j'ai présentée au Comité, qui porte sur la souveraineté pharmaceutique. Je pense que nous avons constaté à maintes reprises qu'il est important de mener cette étude à mesure que nous avançons. Il s'agit simplement d'aider les familles partout au pays afin qu'elles n'aient plus à se battre pour avoir accès aux ressources et aux produits pharmaceutiques. Je tiens vraiment à en souligner l'importance.

La présidente: Allez-y, madame Sidhu.

Sonia Sidhu: Madame la présidente, je pense qu'auparavant, au sous-comité, nous nous sommes entendus sur les trois études. Il s'agit maintenant d'établir l'ordre de priorité, la priorité étant — comme l'a dit mon collègue — l'étude sur les opioïdes après celle sur la santé des femmes.

La présidente: La décision a déjà été prise à ce sujet, madame Sidhu.

Sonia Sidhu: Non. J'y viens. Nous savons tous à quel point la résistance aux antimicrobiens est une question importante. Nous mettons cela en place et nous étudions tout. La question est maintenant de savoir quelle est la première chose à faire. Commençons par l'étude sur la résistance aux antimicrobiens. Ensuite, nous passerons à... Nous ne refusons pas les autres études, mais la priorité est donnée à cette étude.

La présidente: Allez-y, monsieur Powlowski.

Marcus Powlowski: Je voulais simplement souligner que, au cours de la dernière législature, nous avons déterminé que le cancer serait notre prochain sujet d'étude. Nous n'avons pas jugé bon d'en faire une priorité et je pense que c'est une grave erreur. Je pense que nous connaissons tous des personnes touchées par le cancer. Notre comité n'a pas étudié ce sujet depuis six ans. La Société canadienne du cancer a vraiment soutenu l'étude sur le cancer.

Je vous en fais part. J'espère certainement que tous les autres membres du Comité s'en souviennent et qu'à un moment donné, nous adopterons l'étude précédente qui a été approuvée par tous les membres de ce comité, à savoir celle sur le cancer. Il s'agit de la première cause de décès chez les Canadiens. Ce n'est pas la résistance aux antimicrobiens ni le manque de médicaments, etc.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Powlowski.

Je crois qu'il n'y a pas d'autre intervention.

J'aimerais dire très clairement sur quoi nous votons. M. Mazier a proposé que nous donnions la priorité à sa motion, qui serait suivie de celle M. Thériault, puis de celle de Mme Chi. Voilà sur quoi porte le vote.

Si vous appuyez la motion de M. Mazier, vous voterez oui. Si vous ne l'appuyez pas, vous voterez non. Je tiens seulement à ce que ce soit très clair.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

La présidente: L'ordre de priorité des nouvelles motions sera celui proposé par M. Mazier. Merci beaucoup.

Allez-y, monsieur Mazier.

Dan Mazier: Il y avait une autre motion. Je propose:

Que le comité invite la ministre de la Santé, Marjorie Michel, à comparaître pendant deux heures, au plus tard le 10 octobre 2025, afin de discuter de son mandat.

C'est une motion qui a déjà été déposée et dont nous n'avons pas encore discuté.

La présidente: Nous sommes saisis d'une motion.

Pourriez-vous la répéter afin que tout le monde sache exactement ce qu'elle dit?

• (1305)

Dan Mazier: La motion est la suivante:

Que le comité invite la ministre de la Santé, Marjorie Michel, à comparaître pendant deux heures, au plus tard le 10 octobre 2025, afin de discuter de son mandat.

La présidente: Merci.

Y a-t-il des interventions au sujet de la motion dont nous sommes saisis?

[Français]

Luc Thériault: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

J'aimerais que la motion que nous avons adoptée sur les opioïdes soit consignée dans le compte rendu telle que je l'ai libellée quand je l'ai déposée. Ai-je besoin de la lire?

[Traduction]

La présidente: Non, monsieur Thériault. Elle a déjà été déposée.

[Français]

Luc Thériault: On parle du fait qu'on a donné aux analystes le mandat de procéder à la rédaction d'un rapport provisoire, mais on n'a jamais parlé du libellé de la motion. Il me semblerait important que ce libellé apparaisse dans le compte rendu.

Je peux la lire pour qu'elle apparaisse telle quelle dans le compte rendu.

[Traduction]

La présidente: C'est la motion telle qu'elle a été lue ici qui sera consignée au compte rendu.

Voulez-vous la lire, monsieur Thériault? Nous avons déjà voté à son sujet, mais allez-y.

[Français]

Luc Thériault: C'est parfait. Voici la motion:

Que le Comité considère que tous les témoignages et toutes les preuves reçus par le Comité au cours de l'étude sur l'épidémie d'opioïdes et la crise des drogues toxiques au Canada ont été reçus et adoptés; qu'un rapport provisoire soit produit et déposé au Comité avant que l'étude ne continue; que le Comité tienne deux autres réunions pour entendre les témoignages des témoins afin qu'il puisse faire ses recommandations et déposer ses conclusions à la Chambre; et que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande une réponse globale au rapport du gouvernement.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Thériault, l'interprétation ne fonctionne manifestement pas. Vous pourriez peut-être lire le texte en anglais, ou je peux le faire pour vous.

[Français]

Luc Thériault: D'accord. Je vais essayer, puisque l'interprétation ne fonctionne pas.

[Traduction]

Voici la motion en anglais:

That the committee consider all testimony and evidence received by the committee during the study on the opioid epidemic and toxic drug crisis in Canada to have been received and adopted, that an interim report be produced and tabled before the committee before the inquiry continues, that the committee hold two more meetings to hear testimony from witnesses so that it can make its recommendations and table its findings in the House, and that pursuant to Standing Order 109, the committee request a comprehensive response to the report by the government.

[Français]

La présidente: C'est excellent. Merci, monsieur Thériault.

[Traduction]

Dan Mazier: C'est probablement un détail, mais nous avons une motion sur...

La présidente: Elle a simplement été lue aux fins du compte rendu, c'est tout. Nous avons déjà convenu d'adopter la motion de M. Thériault.

Monsieur Mazier, avez-vous quelque chose à ajouter?

Dan Mazier: J'ai présenté la motion visant à inviter la ministre. C'est ce dont nous étions en train de discuter.

La présidente: Je le sais. Il voulait lire sa motion, sur laquelle nous nous étions déjà entendus.

Nous sommes saisis de la motion visant à inviter la ministre. Y a-t-il des observations au sujet de cette motion?

Maggie Chi: J'ai une précision à apporter.

Je tiens simplement à souligner que les fonctionnaires seront également présents. Cela permettra au Comité d'avoir des discussions approfondies.

La présidente: Je ne pense pas que les ministres viennent seuls. Ils sont généralement accompagnés de fonctionnaires.

Y a-t-il d'autres interventions? Pouvons-nous voter sur la motion de M. Mazier, s'il vous plaît?

(La motion est adoptée.)

La présidente: Elle a été adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Allez-y, madame Chi.

Maggie Chi: Je propose que la séance soit levée, s'il vous plaît.

La présidente: Très bien. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>